**Vous allez avoir un transit du grêle**

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l’accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l’examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l’utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d’imagerie.

N’oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

**La radiographie utilise des rayons X**

En matière d’irradiation des patients, aucun risque n’a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d’exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l’exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d’un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c’est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

**L’IRM et l’échographie n’utilisent pas de rayons X**

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l’IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l’échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n’a jamais été décrit de conséquence particulière pour l’homme.

**De quoi s’agit-il ?**

Le transit du grêle est une radiographie de l'intestin grêle qui sert à mettre en évidence des lésions de ce segment digestif.

Elle est utile à votre médecin pour déterminer l'origine de vos symptômes ou pour contrôler une intervention chirurgicale.

**Pourquoi choisir le transit du grêle ?**

C'est l'examen de référence pour explorer l'intestin grêle, car l'endoscopie digestive (fibroscopie gastrique ou coloscopie) ne permet pas d'explorer ce segment digestif.

**Le déroulement de l’examen**

Un produit opaque aux rayons X, sera utilisé et administré par la bouche (sulfate de baryum ou produit de contraste hydrosoluble). Il arrive parfois que l'on mette une sonde dans l'estomac par le nez. Ces agents de contraste permettent de repérer le tube digestif supérieur lors des radiographies par rayons X.

Pendant l'examen, vous serez couché dans différentes positions. La durée de l'examen dépend de la progression du produit de contraste dans l'intestin et varie de 30 minutes à 1 h 30. Si vous constatez des douleurs au cours de l'examen, dites-le au radiologue.

**Quelles complications liées à l’examen ?**

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Les complications du transit du grêle sont exceptionnelles :

- réaction allergique au produit de contraste absorbé,

- fausses routes, c’est-à-dire passage du produit de contraste dans les voies aériennes supérieures, ce qui peut être responsable de symptômes respiratoires,

- passage du produit de contraste à travers la paroi du tube digestif en cas de perforation.

Dans des cas très exceptionnels, ces complications peuvent être sérieuses.

**Résultats**

Un premier commentaire pourra vous être donné juste après l’examen. Il ne s’agira là que d’une première approche, car les images doivent être ensuite analysées par le médecin radiologue. Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais.

**Ce que vous devez faire**

**Avant l’examen, répondez attentivement aux questions suivantes :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Avez-vous eu récemment une radiographie de l’estomac, de l’intestin ou du côlon ?** | oui | non |
| **Avez-vous déjà subi une intervention abdominale** | oui | non |
| **Avez-vous été traité par des rayons sur l'abdomen ?** | oui | non |
| **Etes-vous enceinte ou susceptible de l’être ? Allaitez-vous ?** | oui | non |

D’une manière générale, n’hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

...........................................................................................................................................................................................................................................................................................................………………………………………...

**Apportez le jour de l’examen :**

1. la demande de votre médecin (ordonnance, lettre….)
2. le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
3. la liste écrite des médicaments que vous prenez.

**Pour l’examen :**

Il faut être à jeun strictement (sans boire, ni manger, ni fumer) durant les six heures précédant l'examen. Malgré cette précaution, il peut arriver que l'estomac soit encore plein et le radiologue pourra alors décider soit d’annuler l’examen soit de mettre une sonde dans l'estomac pour aspirer le liquide.

**Après l’examen :**

Vous pourrez vous nourrir normalement

**Dès votre retour à la maison :**

Si besoin, reprenez contact avec nous.

*Il est normal que vous vous posiez des questions sur l’examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N’hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.*

|  |
| --- |
| Madame, Mademoiselle, Monsieur ……………………………...........  a personnellement rempli cette fiche le ………………………………  et donné son accord pour que l’examen soit réalisé.  Signature |

© Ces fiches sont la propriété de la SFR (Société Française de Radiologie). Tout droit de traduction, d’adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays (Code de la propriété intellectuelle). Aucune diffusion par sponsoring n’est permise sans l’autorisation expresse de la SFR.